

Séance du 28 mai 1892.

L'an mil huit cent quatre-vingt-deux, le huit
Mai, à midi, les membres du Conseil Municipal de la commune
de Combiers se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur la convoca-
tion qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles 76
& 77 de la loi du 5 avril 1884.

Étaient présents: M. M. Dereix, Camyrot,
Deluchayt jeune, Bradaillac, Berneuf, De
Lasfonds, Chevrieux Briot, Deluchayt
Antoine & Ducher.

La séance a été ouverte sous la présidence de
M. Jean Chevrieux, maire, qui, après l'appel nominal, a
fait la lecture des résolutions constatées au procès-verbal de l'élec-
tion et a déclaré installés M. M. Dereix, Camyrot Jean, Delu-
chayt Jean jeune, Bradaillac Guillaume, Berneuf Pierre, De
Lasfonds Simon, Chevrieux Jean, Briot Hippolyte, Deluchayt
Jean jeune & Ducher Antoine dans les fonctions de Conseillers
Municipaux.

M. Ducher Antoine, le plus âgé des membres
du Conseil, après en avoir pris la présidence,

le Conseil a pris pour secrétaire M. Simon de Lasfonds.
Élection du maire.

Le président, après avoir donné lecture des articles 76 & 77
de la loi du 5 avril 1884, a invité le Conseil à procéder, à la
scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection
du maire.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a remis fermé
au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc,

Le dépouillement a donné les résultats suivants:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 18.
majorité absolue 6.

M. Chevrieux a obtenu 8 voix.

M. De Lasfonds , 1.

M. Dereix , 1.

n° 166

Procès-verbal
de l'installation
du conseil et
de l'élection
du maire
et de la réunion

M^r Chevrespays ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé maire & a été immédiatement installé.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de M^r Chevrespays, élu maire, à l'élection de l'adjoint.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne... 10		
Majorité absolue 5.		
V: tous	1 ^{er} tour.	3 ^{es} tours.
De Laspuds, 3 voix.	De Laspuds, 4.	De Laspuds, 5.
Dereix, 3.	Dereix, 4.	Dereix, 4.
Campot, 3.	Campot, 2.	Campot, 1.
Deluchapt jeune, 1.		

M^r De Laspuds Junia ayant obtenu la pluralité des voix a été proclamé adjoint.

Le président a déclaré M^r De Laspuds Junia, installé en qualité d'adjoint.

Et ont signé les membres présents, sauf M^r Deluchapt Jean Marie pour ne le pas faire.

J. Deluchapt P. Biret Deuchap J. Duric
 P. Bernier Campot G. Baudouin J. Duric
 L. Dereix 1. de Laspuds